

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 5 (1902)

Heft: 217

Artikel: Publications officielles

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251543>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le chef des apôtres. Eh, Monseigneur, i vòrs entray en pairaidis i crais qui l'ay bin diaingnie. A te crais qu'en entre dinche en bairaidis, airprés tot les bétiges que té fay en tai vie. Nenni, mon gros, colli ne vaise dinche. Vais d'abord expiay quéque temps tes fredaines en purgatoire ; airprés en voiront Prends ci tchemin li ayvà, te veux trovay quéqu'un po t'euvi. — Le pore hanne s'en allé toj trichte. Tain ay feu in pô loin, St-Pierre le raippelé ay peu iy dié : Dis donc, mon aimé, êtes aiyu mairiay ? Maln oui, Grand St-Pierre, lai grosse Julie tchu le pâtchon, c'était mai fanne. — Oh bin, ce ça diuche, vin paie, te peux, entray ; té djé fay ton purgatoire en l'âtre monde.

Lai poëtche n'était pe inco fromme daïdroit, tain airivé l'âtre paysain, le caimrade di premie. St. Pierre iy fes les maimmes quaïtchetons qu'en l'âtre. Tain ay l'envie en purgatoire, ay tindé réclamay. Ay dié en l'apôtre : Main, i n'y comprends ran. Stu qu'à pessay devait moi, c'était mon moyou aimé ; i le cognéchô comme i me cognâ moi-maimme. Ay ne vâaiy ran meu que moi. J'n'ay fay ran pu de bétigas que lu. Vos l'ay tot de maimme léchie entray. Ay peu moi vos me renvictes. Y été inco de lai justice. — Ah, ça que ton caimrade à aiyu mairiay. lu ; ay lé djé fay son purgatoire devant de veni. — Moi aichebin, i seu aiyu mairiay, répondé l'hanne ; i ay aiyu dones fannes. — Ah ! té aiyu doues fannes, iy quî St. Pierre : te népe honte de dire ? ay bin fo main le camp feu de ci ; le pairaidis n'âpe fay po les fôs. Tchu colli St. Pierre franné lai poëtche di pairaidis ay peu dâdon, les pores imbibiles que se sont mairiay done fois n'essayant paie pu d'allay dérandgie le grand portie di Cie.

Stu que n'âpe de bôs.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 215 du *Pays du Dimanche* :

843. CHARADE.

Mont + mi + rail = Montmirail.

844. PÉRIPHRASE

Cette Périphrase se trouve dans le poème de Castel *les Plantes* et désigne le Fumier.

845. CARRÉS LIÉS.

A V E C
V E T O
E T A U
C O U P O L E
O D I N
L I M E
E N E E

846. CURIOSITÉS

LES MANTEAUX BLEUS.

Ce nom vient d'une coutume établie en Ecosse où un certain nombre de mendians recevaient chaque année du roi un manteau bleu et une mesure de grain. Ils portaient, comme marque professionnelle de l'approbation royale, une plaque d'étain sur le bras, et on les appelait *Manteaux bleus ou Mendians du roi*.

Ont envoyé des solutions partielles : MM. Le Pilier du Cercle Industriel à Neuveville ; Eureka à Delémont ; De Wett et Annibal ont employé le même stratagème ; Euripide à Chaux-de-Fonds ; Marius et Scylla à Bienna ; Nenuphar à Lucerne.

851. MOTS HISTORIQUES

Quel est l'auteur dramatique qui a fait la réflexion suivante sur un prédicateur :

En voilà un qui fera bâtrir plus d'églises que je n'ai fait de pièces.

852. SYNONYMES.

Les *Synonymes* des mots suivants formeront le commencement d'un Proverbe :

Enfer. — Docile. — Monde. — Amulette. — Flèche. — Risquer. — Horrible. — Commerce. — Faveur. — Modèle.

853. CONTRAIRES.

Les *Contraires* des mots suivants formeront la fin du Proverbe :

Commencer. — Lumineux. — Séparer. — Hardi. — Moins. — Avant. — Roi. — Ignorant. — Abaisser.

854. MOTS EN CROIX DE MALTE

Lire horizontalement :

XXXXXXX	1. Affirmation.
XXXXX	2. Douceur agréable.
X XXX	3. Animal.
XX X XX	4. Tête de diable.
XXX X XXX	5. Chef de Anna.
XXXXXXXXXXX	6. March. de ptes oranges.
XXX X XXX	7. Chef d'Ida.
XX X XX	8. Cœur d'année.
X XXX X	9. Planche menuisée.
XXXXX	10. Etre sur ses gardes.
XXXXXX	11. Sans fin.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 11 courant.

Publications officielles

Ecole vétérinaire. — L'ouverture du semestre d'été est fixé au 22 avril. Les jeunes gens qui veulent se présenter aux examens fédéraux doivent envoyer leur demande d'immatriculation à M. le recteur de l'Université qui envoie les renseignements voulus.

Mises au concours.

Les travaux de canalisation, et correction de la route cantonale dans le village de Tavannes. Voir plan au bureau de l'ingénieur du VI^e arrondissement où l'on peut déposer les souscriptions jusqu'au 15 mars 1902.

Convocations d'assemblées.

Alle. — Le 9, à 12 1/2 h., pour s'occuper du logement d'un instituteur, de la fondation de l'Asile des buveurs, passer les comptes et nommer un taupier.

Boncourt. — Le 9, à 1 h., pour décider si la commune s'intéressera à l'établissement de Courtemelon et passer les comptes.

Buix. — Le 9, à 2 h., pour statuer sur une demande de subside pour l'Asile des buveurs — nommer une commission pour la revision du règlement des pompiers — fixer le salaire d'un fontainier — s'occuper d'une interpolation sur la situation financière de la commune et la question des eaux.

Charmoille. — Le 9, à 1 h. après midi, pour ratifier l'achat de la ferme de Montbreux, voter la participation de la commune à la fondation de l'asile pour le relèvement des buveurs, et passer les comptes.

— Immédiatement après, assemblée des propriétaires pour engager un taupier.

Courrendlin. — Assemblée bourgeoise le 2 Mars à 12 h. 1/2 pour passer les comptes et adjuger les bergeries.

Fregiécourt. — Le 9 à 2 h. pour décider si l'on votera un subside pour l'asile de Courtemelon, voter le budget, s'occuper de réparations à la route de Fregiécourt à Corvol et Miécourt.

Fahy. — Le 9 à 2 h. pour voter le subside pour l'asile de relèvement pour les buveurs, s'occuper du « creux » et des moyens de trouver de l'eau potable, arrêter le budget. *Grandval.* — Le lundi 3 à 9 h. du matin pour passer les comptes, s'occuper du traitement de l'instituteur et de l'achat d'un taureau, se prononcer sur la revision du règlement des corvées etc... — Le même jour à 1 h. 1/2 assemblée bourgeoise.

Miécourt. — Le 16 à 2 h. 1/2 pour voter un subside pour l'asile des buveurs et passer les comptes.

Rocourt. — Le 9 à 2 h. pour passer les comptes et prendre une décision concernant l'asile pour le relèvement des buveurs.

Vellerat. — Le 2 à 2 h. pour nommer une institutrice et s'occuper des hydrantes.

Vermes. — Assemblée paroissiale le 9 à 11 h. pour voter le budget, nommer un conseiller, discuter le nouveau règlement.

Vicques. — Le 2 mars à 2 h. pour voter un subside pour les études du Delémont-Mervelier, passer les comptes, nommer les bergers etc... — *Vendlincourt.* — Le 9 mars à midi pour passer les comptes du fonds des pauvres et des écoles et voter un subside pour la création d'un établissement destiné à la guérison et au relèvement des buveurs.

St-Ursanne. — Le 19 à 1h. pour s'occuper de la revision d'un article du règlement sur les inhumations, voter un subside pour l'asile du relèvement pour les buveurs, compléter une commission.

Saignelegier. — Le 10 à 10 h. pour renouveler la garantie de la commune en faveur de l'Ecole secondaire, statuer sur une demande de terrain, s'occuper de l'asile des buveurs etc... — *Bons mots*

Nos domestiques :

— Vous me plaisez assez ; seulement, avez-vous servi dans de grandes maisons ?

— Très grandes, madame, la dernière que j'ai faite avait huit étages.

Entre Gascon et Marseillais.

— Je suis tellement sensible au froid que je m'enrhume du cerveau en passant devant mon armoire à glace.

— Moi, mon bon, c'est encore plus fort : je me mets à éternuer rien qu'en croisant dans la rue un commissaire priseur !

Côte de l'argent

du 26 Février 1902.

Argent fin en grenailles. fr. 98.— le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 100.— le kilo.

Editeur-imprimeur : G. Moritz, gérant.